

## Jean-Baptiste-Alexandre BARTHE, douanier, riziculteur, planteur

### Jean-Baptiste-Alexandre BARTHE,

Né à Cadix, Valence d'Albigeois (Tarn), le 22 mai 1873.

Fils de Jean Antoine Barthe et de Mélanie Tarroux.

- De son union avec Trân-thi-Lê :

- Léonie Jeanne *Alice* (Thanh-hoa-trung-nhi, Long-xuyên, 12 mars 1905-Castres, 15 déc. 1999), mariée à Saïgon, le 18 octobre 1930, avec Raymond Lacouture, fils de M<sup>e</sup> Alexandre Lacouture :

- [www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Alexandre\\_Lacouture.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Alexandre_Lacouture.pdf)

- Marcel Antonin *Albert* (Saïgon, 2 septembre 1909, légitimé à Saïgon le 6 déc. 1910-Paris XV<sup>e</sup>, 26/04/1993) : planteur ;

- Paule Rose Juliette (Saïgon, 2 sept. 1911-Toulon, 24 mars 1998) ;

- Juliette Antoinette (Cholon, 11 juin 1919-Saint-Denis-de-la-Réunion, 30 oct. 2009) mariée en 1938 à Jean Marcuard, planteur ;

- René Félix, avocat, conseiller municipal de Baclieu, secrétaire général de l'Amicale des riziculteurs de Cochinchine.

- Remarié avec Noélie Émilienne Nguyễn-thi-Nho (divorcés à Saïgon, le 9 novembre 1946).

Entré dans les Douanes et Régies le 1<sup>er</sup> sept. 1898.

Riziculteur.

Membre du Syndicat des planteurs de caoutchouc (avril 1927),

Président de l'Amicale Toulousaine

Membre de la Chambre d'agriculture (1932),

Administrateur de la Caisse française de Crédit agricole mutuel de Cochinchine (1932),

Conseiller colonial (1939), doyen d'âge.

### LE RIZICULTEUR

Bulletin administratif, n° 25, 6 juin 1907 — Arrêté du 25 mai 1907, substituant M. Barthe (Jean-Baptiste) dans tous les droits que possédait la nommée Trân-thi-Lê sur un terrain (225 h. 05 a.), sis au village de Thanh-hoa-trung-nhi, canton de Dinh-my, province de Long-xuyên (p. 1352).

Liste des électeurs de la chambre d'agriculture de Cochinchine  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1910, pp. 562-564)

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Chambre\\_agric.\\_Coch.-electeurs.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Chambre_agric._Coch.-electeurs.pdf)

---

PROVINCES DE LA COCHINCHINE  
LISTE ALPHABÉTIQUE DES COMMERÇANTS, INDUSTRIELS ET PROFESSIONS  
LIBÉRALES EUROPÉENS

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 163+185)

BARTHE

Colon et gérant du bungalow  
à Long-xuyên et à Bentré.

---

ADMINISTRATION DES DOUANES ET REGIES  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 72+450)

SOUS-DIRECTION DE LA COCHINCHINE

2<sup>e</sup> BUREAU (Comptabilité)

Barthe, commis de 1<sup>re</sup> classe ;

---

HÉVÉACULTEUR (1916)

ADMINISTRATION DES DOUANES ET REGIES  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1920, p. 75+158+472)

SOUS-DIRECTION DE LA COCHINCHINE  
RECETTE SUBORDONNÉE DE THU-DAU-MOT

M. Barthe (Jean-Baptiste-Alexandre), commis principal de 1<sup>re</sup> classe.

---

ADRESSES COMMERCIALES ALPHABÉTIQUES

---

PROVINCES DE LA COCHINCHINE  
EUROPÉENS

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1923, p. 155-1967)

BARTHE

Colon et planteur d'hévéas à Bentré, à Thanh-hoa, Trung-nhi (Long-xuyên) et à An-hoa, Thu-dau-mot.

---

Plantation Barthe Jean-Baptiste  
(*Annuaire des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, au 1<sup>er</sup> septembre 1923)  
[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Annuaire\\_planteurs\\_caout.1923.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Annuaire_planteurs_caout.1923.pdf)

Situation : villages d'Anhoa et de Thanhhoa.  
Propriétaire : M. Barthe Jean-Baptiste.

Superficie totale : 285 hectares.  
Superficie plantée : 135 hectares dont 70 en 1916, 25 en 1917, 15 en 1918, 25 en 1919.  
Main-d'œuvre : 16 coolies.

---

Plaintes ont été déposées par  
(*L'Écho annamite*, 30 mars 1925)

2° Cao thanh Bup, caporal pisteur au service de M. Barthe, demeurant à Cholon, contre une femme et deux hommes d'identité inconnue et une femme connue sous le nom de Thi Hai, en fuite, pour violences et voies de fait sur sa personne.

---

PLANTATION BARTHE JEAN-BAPTISTE  
(*Annuaire du syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 1926)  
(Renseignements arrêtés au 1<sup>er</sup> septembre 1926)  
[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Annuaire\\_planteurs\\_caout.1926.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Annuaire_planteurs_caout.1926.pdf)

Sur les villages d'Anhoa et de Thanh-hoa, province de Thudâumôt.  
Propriétaire : M. Barthe Jean-Baptiste.  
Age de la plantation (époques successives de mise en culture) : en 1916 : 70 ha., en 1917, 25 hectares, en 1918 : 15 et en 1929, 25 ha.  
Superficie globale : 285 hectares. :  
Superficie plantée en hévéas : 135 hectares.  
Main-d'œuvre : 16 coolies.

---

Conseil colonial de Cochinchine  
Séance plénière du 17 septembre 1929  
(*L'Écho annamite*, 17 septembre 1929)

14° Thudaumot. — Concession par marché de gré à gré au profit de M. Barthe (pour le compte de la Société Plantation d'hévéas de Chanh-Luu) de 5 lots de terrains domaniaux sis à Chau phu Hoa A. N 31.

---

Nouvelles adhésions  
(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 13 avril 1927)  
[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Syndicat-planteurs-caout.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Syndicat-planteurs-caout.pdf)

Les candidatures de MM. ... BARTHE... sont agréées.

---

La généreuse Cochinchine  

---

Au secours des sinistrés du Midi de la France  
(*L'Écho annamite*, 18 mars 1930)

M. Barthe, président de l'Amicale Toulousaine ;

Déclaration de candidature  
AUX ÉLECTIONS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE COCHINCHINE  
DU 17 JUILLET 1930  
(*L'Écho annamite*, 8 juillet 1930)

Barthe, Jean Baptiste, demeurant à Saïgon, 26, rue Miche ;

SYNDICAT DES PLANTEURS DE CAOUTCHOUC  
MEMBRES (1930)  
(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 8 août 1930)

Barthe Jean-Baptiste, planteur, 26, r. Miche, Saïgon.

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN TOURNÉE  
LE CHEF DE LA COLONIE A VISITÉ HIER LES PLANTATIONS DANS LA PROVINCE DE  
THUDAUMOT  
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 août 1936)

.....  
Chez M. Barthe, le doyen des colons du plateau de Chanh-Luu.  
Après avoir visité la plantation d'un Annamite. M. Brévié sera reçu par un vieux colon français : nous avons nommé M. Barthe, qui, très simplement, a souhaité la bienvenue au Chef de la Colonie en ces termes :

Monsieur le gouverneur général.

Au nom de tous les planteurs qui m'entourent et que je viens d'avoir l'honneur de vous présenter et au mien, je vous souhaite la bienvenue.

Monsieur le gouverneur Pagès, qui connaît bien sa Cochinchine, n'a pas manqué de vous demander d'inscrire en haut du programme de cette journée. la visite de moyennes et petites plantations. Nous lui exprimons à ce sujet notre sincère et dévouée gratitude.

Nous vous remercions aussi, Monsieur le gouverneur général, de nous témoigner de la sorte que vous portez intérêt, sans faire de distinction, à toute la famille des hévéaculteurs. C'est aux planteurs du plateau de Chanh-Luu qu'échoit l'honneur de vous recevoir.

Aucun choix ne pouvait être plus heureux du reste, car ici, sur une superficie de cinq mille hectares environ, sont implantées près de cinquante plantations dont plus des deux tiers appartiennent à des Français. Si je donne cette indication, c'est uniquement pour souligner l'importance de l'effort individuel français, mais je suis heureux de pouvoir ajouter que tous, propriétaires français et propriétaires annamites, nous vivons en bonne intelligence.

Nos travailleurs, dont l'état d'esprit est toujours très bon, sont, pour la plupart, fils de propriétaires ou des propriétaires eux-mêmes. Ils viennent travailler chez nous pour gagner le complément nécessaire à leur subsistance.

C'est ainsi que dans notre région, l'hévéaculture a un caractère presque familial.

M. Brévié, dans une courte mais brillante improvisation, explique aux planteurs présents pourquoi il a tenu à prendre contact avec eux et les félicite du beau travail qu'ils ont fait dans la région. Tous les colons du plateau de Chanh-Luu sont là : MM. Lacour, Rochelle, Clouet, Chuong, Nhuong, Terpin, le doc-phu Dau, Thang, Khai. Balencie, Guillemet père et fils, Navarro et Bien, etc.

Les membres du cortège goûtent aux rafraîchissements offerts par la maîtresse de la maison et la tournée continue, fidèle à l'horaire.

---

COCHINCHINE  
Un grave accident  
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 29 août 1937)

Les routes qui mènent à Thûdaumôt, que l'on vienne de Saïgon, du nord ou de l'est, sont étroites, serpentineuses et coupées de mauvais petits ponts.

Malgré la signalisation agrémentée de tête de mort et de tibias entrelacés, les accidents d'automobiles y sont fréquents et parfois mortels.

Est-ce à dire que les usagers n'ont pas une part de responsabilité dans ces drames de la route ?

Faut-il toujours reprocher aux constructeurs de routes de s'être laissés distancer par le progrès des constructeurs d'automobiles ?

Mardi dernier vers 11 heures du matin, à quelques kilomètres de Thûdaumôt, M. Soyez\*, entrepreneur de T. P et conseiller municipal de Saïgon, conduisant sa voiture, s'est tout à coup trouvé, capot à capot, en présence, sur un pont étroit, de la voiture de M. Barthe, planteur, conduite par un chauffeur indigène. Accident inévitable, a-t-on dit.

Choc terrible qui a occasionné de très graves blessures à M<sup>lle</sup> Barthe, à M. Soyez dont une jambe est plusieurs fois fracturée, à M. Duchamp, qui accompagnait M. Soyez, et au chauffeur de M. Barthe.

Tous ont été conduits rapidement à Saïgon, MM. Soyez et Duchamp à l'Hôpital Grall, M<sup>lle</sup> Barthe à la clinique Angier, le chauffeur à l'hôpital de Cholon.

Après quatre jours de vives souffrances, un mieux s'est manifesté chez les blessés. Toutefois, l'état de M. Soyez donne lieu encore, de la part du docteur, à de sérieuses réserves.

---

Liste définitive par ordre alphabétique des électeurs français de la Chambre  
d'Agriculture de la Cochinchine pour l'année 1938 .

(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 30 juin 1938, p. 2095-2111) :

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Chambre\\_agric.\\_Coch.-electeurs.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Chambre_agric._Coch.-electeurs.pdf)

---

|                           |                                                  |                               |
|---------------------------|--------------------------------------------------|-------------------------------|
| 36 Barthe J. B. Alexandre | Planteur à Thudaumot                             | Longxuyên                     |
| 37 Barthe Albert          | [fils de Jean-Baptiste] 20, rue Garcerie, Saïgon | Biênhoà                       |
| 38 Barthe René Félix      | [fils de Jean-Baptiste. Avocat]                  | Colon à Baclieu-ville Baclieu |

---

ÉLECTIONS AGRICOLES  
Profession de foi

de M. J.-B Barthe,  
colon à Hoa-Loi ( Thûdaumôt)  
conseiller sortant  
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 10 juillet 1938)

Messieurs et chers camarades,

Candidat aux élections pour le renouvellement de la moitié des membres de la chambre d'agriculture, dont la date est fixée au 15 juillet, je viens vous prier de vouloir bien me renouveler la confiance dont, à plusieurs reprises, vous m'avez honoré.

Nous sommes en ce moment dans une période d'incertitude grave, en raison des nuages qui assombrissent notre avenir immédiat,

Notre agriculture cochinchinoise a besoin plus que jamais d'avoir à l'assemblée paysanne des hommes avertis de ses besoins, absolument désintéressés et sur le dévouement desquels elle puisse compter.

Je me présente seul à vos suffrages, désirant marquer de cette façon mon indépendance la plus absolue et réserver, en toute circonstance, ma complète liberté d'action.

Je tiens à préciser que ma candidature ainsi présentée ne marque, de parti-pris, aucune hostilité contre quiconque. Je suis disposé à collaborer avec tous ceux que vos suffrages honoreront de votre confiance.

Cette collaboration est indispensable pour la sauvegarde de nos intérêts et la solution des problèmes qui doivent retenir impérieusement notre attention au premier rang desquels je place :

- 1° La question monétaire ;
- 2° Le crédit à faible intérêt ;
- 3° Les engrais à meilleur marché ;
- 4°. Les débouchés en nombre suffisant pour nos céréales ;
- 5° L'hydraulique agricole ;
- 6° Le rétablissement de bons rapports entre propriétaires et fermiers.

Tous les autres problèmes retiendront mon esprit attentif au fur et à mesure de leur actualité.

Mon but est de travailler, comme je l'ai toujours fait, dans l'intérêt général de la chose agricole.

Ma méthode est de collaborer avec les pouvoirs publics en vue du mieux-être des colons et de l'agriculture cochinchinoise en observant à l'égard des autorités une attitude digne et déférente sans obséquiosité et une indépendance de caractère sans violence qui est la marque de notre âme paysanne

Amis agriculteurs, en votant pour moi le 15 juillet, vous m'accorderez un témoignage de satisfaction pour mon action passée et un encouragement précieux à persévérer dans la défense de l'Agriculture et de nos intérêts agricoles.

Vive le paysan cochinchinois !

Vive la Cochinchine agricole !

J.-B. BARTHE,  
conseiller sortant

---

Au Tribunal de Biên-hoà  
L'accident de M<sup>lle</sup> Barthe et de M. Soyez est évoqué devant le Tribunal  
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 mars 1939)

Au mois de septembre 1937, un très grave accident d'automobiles se produisait à quelques kilomètres de Thudaumot.

La voiture de M. Soyez, conduite par lui-même, celle de M. Barthe, dans laquelle se trouvait une de ses filles, entraient en collision alors qu'elles étaient lancées à toute allure.

C'est un miracle que les occupants des deux véhicules n'aient pas trouvé le mort sur le champ.

M<sup>lle</sup> Barthe fut sérieusement blessée à la tête : elle a dû rentrer en France pour se faire soigner.

Quant à M. Soyez, il fit un séjour de cinq ou six mois à l'hôpital Grall.

Le Tribunal de Biênhoà a été saisi, mercredi matin, de cette affaire, chaque partie réclamant aujourd'hui des dommages et intérêts élevés.

M. Soyez était assisté de M<sup>e</sup> Dubreuilh et de M<sup>e</sup> Couget. Ses avocats réclamèrent 20.000 p. à titre de dommages et intérêts.

M<sup>lle</sup> Barthe était représentée par son propre frère, l'avocat, qui demanda pour sa sœur 40.000 p.

Le Tribunal m'a pas rendu son jugement sur le siège, cela va de soi. L'affaire a été mise en délibéré.

Nous signalerons simplement que le président du Tribunal, M. Lodéon, avec la conscience professionnelle qui le caractérise, s'est rendu à deux reprises sur les lieux de l'accident, accompagné d'un expert en la matière, M. Fraissard.

Cet accident, rappelons-le, s'est produit au bas d'une côte, dans une courbe, à l'entrée d'un petit pont, trop étroit pour laisser passer deux véhicules. Les deux conducteurs auraient été bien inspirés s'ils avaient freiné et ralenti leur allure en abordant cette courbe dangereuse.

Ajoutons encore que trois médecins experts ont eu à connaître de l'affaire, dont M. le Dr Roques, chirurgien de Grall, et le Dr Soun, de Biênhoà, pour préciser quel est l'état actuel des blessés.

---

*(L'Écho annamite, 12 juillet 1939)*

Les Appels correctionnels de Saïgon ont condamné M. Soyez à quinze jours de prison avec sursis, cent francs d'amende et quinze mille piastres de dommages-intérêts envers la partie civile, M<sup>lle</sup> Barthe, à la suite d'un accident d'auto, dont celle-ci fut la victime et M. Soyez le responsable.

---

Commission permanente du Conseil Colonial

*(L'Écho annamite, 11 septembre 1939)*

II — Statuer sur les affaires domaniales suivantes :

7° Longxuyen. — Concession gratuite à M. Barthe de 3 lots de terrains domaniaux d'une superficie totale de 57 ha 18, 56 sis à Vinh Chanh.

---

AU CONSEIL COLONIAL

(Suite de la 1<sup>re</sup> page)

*(L'Écho annamite, 14 septembre 1940)*

Hydraulique agricole

M. Barthe signale l'état d'abandon où sont laissés certains canaux dus à l'initiative de chefs de province, alors que ces ouvrages pourraient encore rendre service, encore qu'ils aient été creusés par les autorités que, de prime abord, on serait tenté de qualifier d'incompétentes.

Le président, M. Henry Lachevrotière, répond que cette question regarde plutôt les conseils provinciaux, et non le Conseil colonial ou le service d'hydraulique.

---

7 février 1941.

(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 6 mars 1941)

Les terrains domaniaux de superficie respective de 111 ha 43 25 et 254 ha 61.00, sis au village de Nha-bich (Thudaumot), adjugés respectivement à MM. Vo-van-Thiem et J.-B. Barthe en vertu des procès-verbaux d'adjudication des 7 et 15 septembre 1939, sont accordés en concession provisoire aux intéressés.

---

AU LIVRE D'OR DE

*L'Écho annamite*

(*L'Écho annamite*, 10 octobre 1941)

Nous ont payé leur abonnement :

M. Barthe, CC, planteur, prov. Thudaumot ; 12 p. 00.

---

AU LIVRE D'OR DE

*L'Écho annamite*

(*L'Écho annamite*, 24 juin 1942)

Nous ont payé leur abonnement :

M. Barthe, conseiller colonial à Thudaumot ; 12 p. 00.

---

Annonces légales et judiciaires

(*Le Journal de Saïgon*, 5 mai 1947)

D'un jugement de défaut rendu par le Tribunal civil français de Saïgon le 9 novembre 1946, enregistré, entre M. Jean-Baptiste BARTHE, planteur, demeurant à Saïgon, 63, rue Pierre, et la dame NGUYEN THI NHO dite Noélie Émilienne, épouse dudit Jean Baptiste BARTHE, avec lequel elle est domiciliée de droit à Saïgon, 63, rue Pierre, mais résidant de fait 1, rue Jauréguiberry,

Il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux J. B. BARTHE-NGUYEN-THI-NHO.

Pour extrait conforme

L'Avocat à la Cour,

E. GUERRY

---